

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseiller absent : 2
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 13/04/23
Date d'affichage : 13/04/23

Je certifie le présent document
conformément à la loi n° 2011-33
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 001-210101366-20230419-230334-DE

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance du Mercredi 19 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, GONNARD Pierre, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : WEBER Corinne a donné procuration à M GONNARD Pierre,

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et DUFRESNE Anna-Maria

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°230334 : Autorisation d'emprunt auprès de la Banque Populaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté le 28 mars 2023,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif de 2023,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2023 fait ressortir un besoin de financement,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 280 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires

Considérant l'offre de prêt de la Banque Populaire pour un montant total de 280 000 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

- Montant de la première échéance trimestrielle : 6 251 €
- Frais de dossier : 300 €
- Taux d'intérêt trimestriel fixe : 3.930 %

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 001-210101366-20230419-230334-DE

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix et une abstention

Décide de contracter auprès de la Banque Populaire, un emprunt d'un montant total de 280 000 € et d'approuver les caractéristiques de l'emprunts visées ci-dessus.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 280 000 €.

Et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bourg-en-Bresse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,
Le 19 avril 2023
Le Maire,
Dominique BOYER

